

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

Date de convocation :

17 novembre 2021

Date d'affichage :

1 décembre 2021

**Nombre de conseillers
en exercice :**
26

N°2021-14079

Objet de la délibération :

Gendarmerie : projet de
construction de logements
- cession de terrain à
Habitat 25.

Résultat du vote

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Nombres de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 22
Représentés : 2
Absents : 2

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de novembre

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR, 1^{ère} adjointe, assistée de Patricia VALLY

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

Absents excusés : Stéphane PRETRE, Réjane SIZINE

Procurations : Valérie BORDY à Marie-France BARRAUX
Arnaud BOVIGNY à Arnaud VERDENET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 21 octobre. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Vu la délibération 2021-09-056 du 20 septembre 2021 portant sur l'extension de la gendarmerie de Saint Vit,

Dans le cadre du projet de construction de 6 logements supplémentaires sur le site de la gendarmerie qui sera porté par Habitat 25, il convient de céder à l'euro symbolique, une emprise de 1 340 m² pour permettre la construction des dits logements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à céder à habitat 25 ledit terrain à l'euro symbolique.**
- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.**

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

